

EXOSSENS LANCE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR EURONEXT PARIS

COMMUNIQUE DE PRESSE

MERIGNAC, FRANCE – 3 JUIN 2024

- **Exosens lance aujourd'hui son introduction en bourse sur Euronext Paris par voie de placement privé. L'introduction en bourse a pour objectif principal de permettre au Groupe d'une part, de réduire son endettement afin d'accroître sa flexibilité financière, et d'autre part, de soutenir sa stratégie de développement et de croissance.**
- **Structure de l'Offre :**
 - Admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« Euronext Paris ») de la totalité des actions ordinaires composant le capital social de la société Exosens (« Exosens », la « Société »),
 - **Placement privé auprès d'investisseurs institutionnels** en France et hors de France (incluant un placement privé aux Etats-Unis d'Amérique auprès de « *qualified institutional buyers* » (« QIBs ») en vertu de la règle 144A du Securities Act) (le « Placement Privé »),
 - **Augmentation de capital réservée à Bpifrance Participations au prix du Placement Privé** de façon à détenir 4,50% du capital social de la Société post-introduction en bourse, ensemble, l'« Offre ».
- **Taille de l'Offre :** un montant total de 300 millions d'euros incluant (i) la **cession** d'un nombre de 6 000 000 actions existantes (les « Action Cédées Initiales ») représentant un montant de 120 millions d'euros, par HLD Europe, Invest Prince Henri et Invest Gamma et certains actionnaires minoritaires de la Société (les « Actionnaires Cédants »), (ii) l'**émission** de 6 714 238 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles du Placement Privé ») représentant un montant de 134 millions d'euros, ainsi que (iii) l'**émission** de 2 285 763 actions nouvelles réservées à Bpifrance Participations (les « Actions Nouvelles Réservées à Bpifrance Participations ») et avec les Actions Nouvelles du Placement Privé, les « Actions Nouvelles ») représentant un montant de 46 millions d'euros.
- **Certains investisseurs (CDC Tech Premium, Janus Henderson UK Limited, WCM Investment Management, LLC) se sont engagés à placer un ordre dans le livre d'ordres pour des Actions Offertes, pour un montant total d'environ 87 millions d'euros, et à acheter ou souscrire les Actions Offertes qui leur seront allouées au Prix du Placement.**
- **Option de Surallocation** permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant au total un maximum de 15% du nombre cumulé d'Actions Nouvelles et d'Actions Cédées Initiales, soit un maximum de 2 250 002 Actions Cédées Supplémentaires (l'« Option de Surallocation »), représentant un montant maximum de 45 millions d'euros.
- **Prix du Placement Privé : 20 euros par action.**
- **Période de souscription du Placement Privé** prévue du 3 juin au 6 juin 2024 (clôture à 17h00, heure de Paris).
- **Début des négociations des actions Exosens** sur le marché réglementé d'Euronext Paris le 7 juin sur une ligne de cotation intitulée « Exosens Promesses ».
- **A l'issue de la réalisation de l'introduction en bourse, Exosens restera contrôlée par le Groupe HLD.**

Exosens SAS (« Exosens » et le « Groupe »), une société de haute technologie spécialisée dans la fourniture de composants technologiques critiques d'amplification, de détection et d'imagerie, annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse par voie de placement privé auprès d'investisseurs institutionnels en vue de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment A) à la suite de l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») de son prospectus relatif à l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris, sous le numéro 24-188 (le « Prospectus »).

Jérôme Cerisier, Directeur Général d'Exosens, a déclaré : « *Le lancement de l'introduction en bourse marque une étape importante pour Exosens. Cette opération s'inscrit dans un contexte de forte croissance de l'ensemble de nos activités au cours de ces dernières années. Exosens bénéficie de perspectives de marché favorables dans les domaines de l'amplification, la détection et l'imagerie. Nous sommes convaincus que cette introduction en bourse nous permettra de bénéficier d'une plus grande flexibilité pour saisir les opportunités de croissance futures et de poursuivre une trajectoire de croissance très rentable et créatrice de valeur, toujours au service de notre mission : proposer des technologies de pointe pour un monde plus sûr* ».

Jean-Hubert Vial, associé du Groupe HLD, a déclaré : « *Exosens franchit une nouvelle étape de son développement en entrant en bourse. Nous sommes fiers d'avoir accompagné sa remarquable équipe de direction et du chemin parcouru depuis 2021. Cette opération va apporter à Exosens des moyens supplémentaires pour accroître ses capacités d'investissements et poursuivre sa forte croissance. En restant l'actionnaire majoritaire, le Groupe HLD affiche sa confiance et sa volonté de continuer à accompagner Exosens au sein d'un actionnariat renforcé* ».

Structure du Placement Privé :

Dans la perspective de la première cotation des actions de la Société, il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels, comprenant :

- un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels en France et hors de France (excluant les Etats-Unis d'Amérique) en vertu de la *Regulation S* (« Regulation S ») du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ; et
- un placement privé aux Etats-Unis d'Amérique auprès de « qualified institutional buyers » (« QIBs ») en vertu de la règle 144A du Securities Act.

Montant du Placement Privé :

Les Actions Offertes diffusées dans le cadre du Placement Privé comprendront :

- 6 000 000 actions existantes , soit un montant de 120 millions d'euros, cédées par (i) HLD Europe, Invest Prince Henri et Invest Gamma (ensemble, « HLD »), (ii) certains actionnaires minoritaires de la Société (les « Actionnaires Minoritaires » et, ensemble avec HLD, les « Actionnaires Cédants ») (les « Actions Cédées Initiales »), auxquelles pourrait s'ajouter un nombre maximum de 2 250 002 actions existantes (soit 45 millions d'euros) cédées par HLD en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini ci-après) (les « Actions Cédées Supplémentaires ») (les Actions Cédées Initiales et les Actions Cédées Supplémentaires sont désignées ensemble les « Actions Cédées ») ; et

- les actions nouvelles (ensemble avec les Actions Cédées, les « Actions Offertes ») à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, pour un montant de 134 millions d'euros, prime d'émission incluse (correspondant à 6 714 238 actions nouvelles au maximum).

Engagements de souscription/option d'achat :

Dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la Société, la Société et Bpifrance Participations (« Bpifrance ») ont conclu un contrat d'investissement aux termes duquel Bpifrance s'est engagé, à certaines conditions (notamment le règlement-livraison des Actions Offertes dans le cadre du Placement Privé) et dans les termes prévus audit contrat, à souscrire à des actions nouvelles à émettre par la Société, de façon à détenir 4,50% de son capital post-introduction en bourse. Bpifrance souscrirait aux actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital qui lui sera réservée, au prix du Placement Privé, concomitamment au règlement-livraison de l'introduction en bourse, soit un nombre de 2 285 763 actions nouvelles représentant un montant de 46 millions d'euros (l'« Augmentation de Capital Réservée à Bpifrance Participations »).

HLD a par ailleurs consenti à Bpifrance une option d'achat lui permettant, à certaines conditions et dans les termes prévus audit contrat, de compléter son investissement initial en acquérant le cas échéant des actions existantes Exosens auprès d'HLD, pendant une période de 12 mois suivant le règlement-livraison de l'introduction en bourse, et au prix du Placement Privé majoré d'un intérêt, dans la limite d'un montant maximum total d'investissement de Bpifrance (soit le montant de la souscription à l'augmentation de capital réservée et le prix des actions acquises le cas échéant auprès d' HLD) de 75 millions d'euros.

Par ailleurs, certains investisseurs se sont engagés à placer un ordre dans le livre d'ordres pour des Actions Offertes, pour un montant total d'environ 87 millions d'euros, et à acheter ou souscrire les Actions Offertes qui leur seront allouées au Prix du Placement :

- Aux termes d'un contrat d'investissement conclu avec la Société, CDC Tech Premium (« **CDC Tech Premium** ») s'est engagé à placer un ordre dans le livre d'ordres d'un montant de 30 millions d'euros et à acquérir les Actions Offertes qui lui seraient allouées au Prix du Placement. CDC Tech Premium est une SICAV du Groupe Caisse des Dépôts, destinée à accompagner les introductions en bourse des sociétés technologiques européennes.
- Aux termes d'un contrat d'investissement conclu avec la Société, Janus Henderson UK Limited (« **JHIUL** ») s'est engagé à placer un ordre dans le livre d'ordres d'un montant de 27 millions d'euros et à acquérir les Actions Offertes qui lui seraient allouées au Prix du Placement. JHIUL est une société de gestion d'investissement britannique.
- Aux termes d'un contrat d'investissement conclu avec la Société, WCM Investment Management, LLC (« **WCM** ») s'est engagé à placer un ordre dans le livre d'ordres d'un montant de 30 millions d'euros et à acquérir les Actions Offertes qui lui seraient allouées au Prix du Placement. WCM est une société de gestion d'investissement.

Option de Surallocation :

HLD, Invest Prince Henri et Invest Gamma consentiront à J.P. Morgan SE agissant en qualité d'agent de la stabilisation, au nom et pour le compte des Banques (tel que défini ci-dessous), une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant au total un maximum de 15% du nombre cumulé d'Actions Nouvelles et d'Actions Cédées Initiales, soit un maximum de 2 250 002 Actions Cédées Supplémentaires (l'« Option de Surallocation »).

Prix du Placement Privé

Le prix du placement a été arrêté par le conseil d'administration à 20,00 euros par action (le « **Prix du Placement** »).

Calendrier indicatif

Date	Événement
31 mai 2024	Approbation du Prospectus par l'AMF.
3 juin 2024	Diffusion du communiqué de presse annonçant le Placement Privé et la mise à disposition du Prospectus. Publication par Euronext Paris d'un avis relatif au projet d'admission aux négociations. Ouverture du Placement Privé.
6 juin 2024	Clôture du Placement Privé à 17 heures (heure de Paris). Fixation des termes finaux du Placement Privé. Signature du Contrat de Garantie.
7 juin 2024 (avant ouverture des marchés)	Diffusion du communiqué de presse indiquant le résultat du Placement Privé. Publication par Euronext Paris d'un avis relatif à l'admission aux négociations. Début de la période de stabilisation éventuelle.
7 juin 2024	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris (sur une ligne de cotation intitulée « Exosens Promesses » jusqu'à la date de règlement-livraison du Placement Privé et de l'Augmentation de Capital Réservee à Bpifrance Participations).
11 juin 2024	Règlement-livraison du Placement Privé et de l'Augmentation de Capital Réservee à Bpifrance Participations.

Le calendrier pourra être modifié par anticipation sans préavis ; le nouveau calendrier ferait l'objet d'un communiqué de presse diffusé par la Société et mis en ligne sur son site Internet ainsi que, le cas échéant, d'un avis d'Euronext Paris annonçant la nouvelle date d'admission des actions aux négociations sur Euronext Paris.

Raison de l'Offre

L'introduction en bourse de la Société a pour objectif principal de permettre au Groupe d'une part, de réduire son endettement afin d'accroître sa flexibilité financière, et d'autre part, de soutenir sa stratégie de développement et de croissance. Le Placement Privé donnera en outre une liquidité aux Actionnaires Cédants.

Produits de l'Offre

Le produit brut de l'émission des Actions Nouvelles s'élève à un montant de 180 millions d'euros.

Les dépenses liées au Placement Privé et à l'admission aux négociations à la charge de la Société (comprenant notamment la rémunération globale des intermédiaires financiers et les frais juridiques et administratifs liés au Placement Privé) sont estimées à environ 11,4 millions d'euros.

Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles est d'environ 168,6 millions d'euros.

La Société ne recevra aucun produit de la cession des Actions Cédées Initiales et des Actions Cédées Supplémentaires.

Révocation des ordres de souscription

Tout ordre d'achat et de souscription émis dans le cadre du Placement Privé pourra être révoqué auprès de la Banque ayant reçu cet ordre d'achat et de souscription et ce jusqu'au 6 juin 2024 à 17 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation de la période de souscription.

Conseils financiers et autres conseils

BNP Paribas, Citigroup et J.P. Morgan agissent en tant que Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livres et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Natixis et Société Générale, en qualité de Teneurs de Livres (ensemble, les « Banques ») dans le cadre de l'introduction en bourse. Lazard agit en qualité de conseil financier indépendant d'Exosens. White & Case LLP agit en qualité de conseil juridique d'Exosens et Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP agit en qualité de conseil juridique des Banques.

Engagements de conservation

Engagement de conservation de la Société : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Offertes dans le cadre de l'introduction en bourse, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagement de conservation de HLD : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Offertes dans le cadre de l'introduction en bourse, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagement de conservation de Bpifrance Participations : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Offertes dans le cadre de l'introduction en bourse, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagement de conservation pris par Monsieur Jérôme Cerisier, Directeur général de la Société, et par Mme Quynh Boi Demey, Directrice financière de la Société : 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Offertes dans le cadre de l'introduction en bourse, sous réserve d'exceptions usuelles

Engagement de conservation pris par certains actionnaires minoritaires, membres du comité exécutif du Groupe (hors Monsieur Jérôme Cerisier, Directeur général de la Société, et Madame Quynh Boi Demey, Directrice financière), détenant environ 1,40% du capital de la Société post-introduction en bourse : 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Offertes dans le cadre de l'introduction en bourse, sous réserve d'exceptions usuelles et à l'exclusion d'un pourcentage des actions de la Société détenues par le signataire de l'engagement de conservation égal au pourcentage de participation que HLD viendrait à céder avant l'expiration de ce délai de 365 jours.

Engagement de conservation pris par certains actionnaires minoritaires, détenant environ 3% du capital de la Société post-introduction en bourse : 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Offertes dans le cadre de l'introduction en bourse, sous réserve d'exceptions usuelles.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'AMF le 31 mai 2024 sous le numéro 24-188, composé (i) d'un document d'enregistrement approuvé le 22 mai 2024 sous le numéro I. 24-010, (ii) d'un supplément au document d'enregistrement approuvé le 31 mai 2024 sous le numéro I. 24-011 et (iii) d'une note d'opération et d'un résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès du Groupe à l'adresse suivante : Exosens, 18 Avenue Pythagore, 33700 Mérignac, France, ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Exosens (<https://www.exosens.com/>).

A PROPOS D'EXOSENS :

Accompagnée par le Groupe HLD depuis 2021, Exosens est une entreprise de haute technologie, avec plus de 85 ans d'expérience dans l'innovation, le développement, la fabrication et la vente de technologies dans le domaine de la détection, de la photo-détection et de l'imagerie. Aujourd'hui, elle propose à ses clients des détecteurs et des solutions d'imagerie dont des tubes à ondes progressives, des caméras numériques, des détecteurs d'ions, d'électrons, de neutrons & gamma et des tubes intensificateurs de lumière. Cela permet à Exosens de répondre à des problématiques complexes dans des environnements extrêmement exigeants en proposant des solutions sur-mesure à ses clients. Grâce à ses investissements soutenus, Exosens est reconnu internationalement comme un innovateur majeur en optoélectronique, avec une production et une R&D réalisées sur 10 sites, en Europe et en Amérique du Nord, et plus de 1 600 employés.

Pour plus d'information : exosens.com

Contact presse :

Pour Exosens

Brunswick group – exosens@brunswickgroup.com

Benoit Grange, + 33 6 14 45 09 26

Hugues Boëton, + 33 6 79 99 27 15

Laetitia Quignon, + 33 6 83 17 89 13

Pour le Groupe HLD

DGM

Charles-Etienne Lebatard : +33 6 14 74 83 08

Etienne Gautier : +33 7 48 15 22 35

Christian d'Oléon : + 33 6 08 49 89 07

Avertissement

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Il ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre au public de titres financiers, ni comme une sollicitation du public relative à une offre de quelque nature que ce soit dans un quelconque pays, y compris en France. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le « Règlement Prospectus ») dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'European Union (Withdrawal) Act 2018 (l'« EUWA »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen et du Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre, autre que la France, et le Royaume-Uni. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France et au Royaume-Uni, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Exosens d'un prospectus au titre de l'article 3(2) du Règlement Prospectus, dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA, et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre ou au Royaume-Uni. En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant été approuvé par l'AMF. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ni dans un quelconque autre pays.

Les valeurs mobilières mentionnées dans ce communiqué ne peuvent pas être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933 tel que modifié. Exosens n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de procéder à une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué s'adresse et est destiné uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2 du Règlement Prospectus dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA et qui sont aussi (x) des professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance ») ou, (y) des personnes visées à l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des valeurs mobilières objets du présent communiqué ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Pendant une période de 30 jours suivant la date de divulgation au public du prix du Placement Privé (soit selon le calendrier indicatif jusqu'au 5 juillet 2024 inclus), J.P. Morgan AG, agissant en qualité d'agent de stabilisation pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement délégué n°2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016 complétant le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil et concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions d'Exosens sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Conformément à l'article 7 du règlement délégué n° 2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix du Placement Privé. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, J.P. Morgan AG pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information sera fournie aux autorités de marché compétentes et au public conformément à l'article 6 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement précité, J.P. Morgan AG, agissant pour le compte des établissements garants du Placement Privé, pourrait effectuer des surallocations dans le cadre du Placement Privé à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de surallocation, majoré, le cas échéant, d'un nombre d'actions représentant au maximum 5 % de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation).